

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18 f. » 24 f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 3 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous publions ci-dessous la circulaire que le Ministre des affaires étrangères a adressée, sous la date du 30 décembre dernier, aux légations de l'Empereur.

« Paris, le 30 décembre 1853.

» Monsieur,

» Les affaires d'Orient prennent une tournure trop grave pour que je ne veuille pas, au moment même où les circonstances imposent de nouveaux devoirs au Gouvernement de Sa Majesté Impériale, vous rappeler les efforts que nous n'avons cessé de faire dans le but de prévenir les complications dont l'Europe est si sérieusement menacée.

» La question des lieux saints, mal présentée ou mal comprise, avait excité les alarmes du cabinet de Saint-Petersbourg; nous avons essayé de calmer ces inquiétudes par de loyales et complètes explications. Il nous avait paru que, tout en réservant les droits de la Porte, un début de cette nature gagnerait à être éclairci loin du théâtre où il était né. Notre opinion n'a pas été partagée par la Russie, et M. le prince Menschikoff a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople. Je me bornerai à dire que, si nous avions eu les vues exclusives que l'on nous supposait, que si la revendication de nos anciens et incontestables privilèges n'eût pas été soutenue avec autant de modération, la mission de cet ambassadeur extraordinaire serait tout de suite devenue l'objet d'un conflit que nous avons su éviter.

» L'affaire des sanctuaires de Jérusalem assoupie et, d'après le témoignage de M. le comte de Nesselrode lui-même, réglée d'une manière satisfaisante, une autre difficulté s'est élevée. M. le prince Menschikoff a réclamé des garanties pour le maintien des privilèges de l'Eglise grecque. Le cabinet de Saint-Petersbourg n'établissait, par aucun fait particulier, que ces privilèges eussent été violés, et la Porte, au contraire, confirmait solennellement les immunités religieuses de ses sujets chrétiens.

» Animé du désir d'apaiser un différend qui, s'il concernait d'un côté les droits souverains du Sultan, de l'autre touchait à la conscience de S. M. l'empereur Nicolas, le Gouvernement de Sa Majesté Impériale, de concert avec celui de S. M. Britannique, a recherché avec soin le moyen de concilier les in-

térêts, à la fois si délicats et si complexes, qui s'y trouvaient engagés. Le cabinet de Saint-Petersbourg ne peut avoir oublié le zèle et la loyauté que nous avons mis à remplir cette tâche difficile; il ne saurait davantage disconvenir que la résistance de la Porte à accéder à un premier plan de transaction, émané de la conférence de Vienne, n'a pas été la seule cause de notre insuccès.

» Pendant le cours de ces diverses négociations, des faits graves s'étaient produits: une armée russe avait franchi le Pruth et envahi, en pleine paix, deux provinces de l'empire ottoman. Les escadres de France et d'Angleterre avaient dû se rapprocher des Dardanelles, et, dès cette époque, si le Gouvernement de Sa Majesté Impériale l'eût voulu, ses forces navales auraient mouillé dans les eaux de Constantinople. Cependant, s'il a jugé nécessaire d'établir son droit, ce n'a été en quelque sorte que pour faire ressortir davantage sa modération. La nature des rapports de la Russie avec la Sublime-Porte était devenue trop anormale pour que l'état de guerre ne succédât point à l'état de paix, ou, pour mieux dire, il fallait que les choses reprissent leur véritable nom et que l'agression dont le territoire turc avait été l'objet produisit ses conséquences. Ce changement dans la situation a nécessité un nouveau mouvement de notre escadre, et, à la demande du Sultan, le pavillon français a paru dans le Bosphore en même temps que le pavillon britannique.

» Toutefois, Monsieur, nous n'avions pas renoncé à l'espoir d'un arrangement, et, d'accord avec l'Autriche et la Prusse, comme déjà nous l'étions avec l'Angleterre, nous poursuivions encore un but pacifique. Des propositions nouvelles, au succès desquelles nous ne cesserons d'employer nos efforts, ont été adressées à la Porte par les représentants des quatre Puissances.

» Aucun traité conclu avec la Russie n'interdisait à nos vaisseaux de guerre la navigation de la Mer-Noire. Le traité du 13 juillet 1841, en fermant, en temps de paix, les passages des Dardanelles et du Bosphore, réservait au Sultan la faculté de les ouvrir en temps de guerre, et, du jour où Sa Hautesse nous avait laissé le libre accès des détroits, celui de l'Euxin nous était légalement acquis. Les mêmes motifs qui nous avaient retenus si longtemps dans la baie de Besika arrêtaient notre escadre dans la rade de Beikos. Le Gouvernement de Sa Majesté

Impériale avait à cœur de témoigner, jusqu'au bout, des sentiments d'amitié qu'il professe pour la Russie, et de rejeter aux yeux du monde la responsabilité d'une aggravation dans un état de choses que tous ses ménagements n'étaient point parvenus à modifier. Il se plaisait à penser, d'ailleurs, d'après le contenu de plus récentes dépêches, de M. le général de Castelbajac, que le cabinet de Saint-Petersbourg, satisfait d'une prise de possession qu'il considérait comme un gage, ne prendrait nulle part l'offensive dans la lutte qu'il a si malheureusement commencée avec la Turquie. Il nous paraissait suffire que la présence de notre pavillon dans les eaux de Constantinople attestât notre ferme intention de protéger cette capitale contre un danger soudain, et nous ne voulions pas que son apparition prématurée dans les parages plus rapprochés du territoire russe risquât de passer pour une provocation.

» L'état de guerre rendait, sans doute, une collision possible sur mer comme sur terre entre les parties belligérantes; mais nous avons été autorisés à croire que notre réserve serait imitée par la Russie, et que ses amiraux éviteraient avec le même soin que les nôtres les occasions d'une rencontre, en s'abstenant de procéder à des mesures d'agression dans des limites où, si nous avions pu supposer le cabinet de Saint-Petersbourg animé d'intentions différentes, notre escadre aurait certainement exercé une surveillance plus active.

» L'événement de Sinope, Monsieur, s'est donc produit en dehors de toutes nos prévisions, et ce fait déplorable modifie également l'attitude que nous aurions désiré garder.

» L'accord qui s'est opéré récemment à Vienne entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse a établi le caractère européen du différend qui existe entre la Russie et la Porte. Les quatre Cours ont solennellement reconnu que l'intégrité territoriale de l'empire ottoman était une des conditions de leur équilibre politique. L'occupation de la Moldavie et de la Valachie constitue une première atteinte à cette intégrité, et il n'est pas douteux que les chances de la guerre ne puissent encore l'entamer davantage.

» M. le comte de Nesselrode, il y a quelques mois, représentait comme une compensation nécessaire à ce qu'il appelait dès lors notre *occupation maritime* l'envahissement des principautés du Danube. A notre tour, Monsieur, nous croyons

FEUILLETON

LA PALE FIANCÉE.

(Suite.)

CHAPITRE III.

LE VOYAGE.

Ce qui désespérait surtout le comte de Dorbach, c'était de se voir encore éloigné de plusieurs lieues du but de son voyage.

Après avoir pesté quelques instants contre le jour qui allait finir, et la grande route qui n'avait plus de fin, il éperonna vigoureusement son cheval, qui partit ventre à terre, dévorant l'espace, comme s'il eût voulu le supprimer.

Cheval et cavalier seraient incontestablement arrivés à destination, dans le délai le plus bref, si la Providence, qui se joue de la façon la plus impitoyable des projets des hommes, ne s'était formellement opposée à l'accomplissement de leur dessein.

En effet, au plus beau moment de sa course fantastique, le cheval s'arrêta tout à coup; il venait de heurter ses deux pieds de devant contre une pierre énorme, qui se trouvait là, au milieu de la route, on ne sait pourquoi, on ne sait comment. Tout au plus est-il permis de conjecturer qu'un enfant (cet âge est sans pitié) l'avait placée là. Quoi qu'il en soit, le cheval, arrêté par une

pierre d'aussi belle taille, n'essaya pas de résister, et s'il hésita à tomber au premier choc, c'est, qu'en animal intelligent, il voulut choisir froidement la place de sa chute.

Il regarda donc à droite et à gauche. A droite, il vit des orties; à gauche, il vit des épines... devant lui, la pierre fatale. Il fit un pas en arrière, plia les genoux et tomba devant lui sur le lit de poussière liquide qui couvrait la route.

Toutefois, les réflexions du pauvre animal furent de trop courte durée pour donner au cavalier le temps de ne pas être précipité dans un ravin qui se trouvait là, comme la pierre, providentiellement.

Le comte de Dorbach tomba en pestant de plus belle; mais, en vérité, cette fois, il avait raison de pester.

Aussi s'en donna-t-il à cœur joie; mais comme toute chose humaine a un terme, même la mauvaise humeur, le comte allait s'arrêter, ne pouvant généreusement s'en prendre à son cheval, et ne pouvant intelligemment s'en prendre à la pierre; sa mauvaise humeur, disons-nous, allait se calmer, faute d'aliments pour l'entretenir, quand il aperçut à quelques pas de lui un malheureux berger crotté et mouillé jusqu'aux os.

Vous ne savez pas, cher lecteur, ce qui va se passer entre le comte et ce pauvre berger.

Mais, croyez-nous, à tout hasard, plaignez ce père; plaignons-le tous les deux; car, si nous connaissons le

cœur humain le moins du monde, c'est lui qui va payer pour le cheval, pour la pierre, pour la brièveté du jour et pour la longueur de la route.

— Approche, drôle! dit le comte.

Le berger se retourna et aperçut le comte de Dorbach.

— Approche, te dis-je, répéta le comte.

— Me voici, mon officier.

— Combien y a-t-il de lieues d'ici à Stettin.

— Mon officier, vous n'y arriverez pas avant la nuit close.

— Qui est-ce qui te demande cela?

— Surtout par un temps pareil, mon officier.

— Est-ce que je te demande ton opinion sur l'état de l'atmosphère, père bavard!

— C'est que, si mon officier voulait me permettre de lui donner un conseil...

— Est-ce que je te demande des conseils, père obséquieux.

Bref, le berger voulait tout simplement rendre un immense service au comte, et le comte, non-seulement se refusait à le recevoir, mais encore il accablait le charitable berger des épithètes les plus injurieuses.

Mais le berger était entêté comme le diable (c'était un breton de ce pays-là), il persista à obliger le comte malgré ses injures, malgré son refus de vouloir être obligé.

qu'il est devenu indispensable de mesurer nous-mêmes l'étendue de la compensation à laquelle nous donnons droit et notre titre de puissance intéressée à l'existence de la Turquie et les positions militaires déjà prises par l'armée russe. Il nous faut un gage qui nous assure le rétablissement de la paix en Orient à des conditions qui ne changent pas la distribution des forces respectives des grands Etats de l'Europe.

Le Gouvernement de Sa Majesté Impériale et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ont, en conséquence, décidé que leurs escadres entreraient dans la Mer Noire et combateraient leurs mouvements de façon à empêcher le territoire ou le pavillon ottoman d'être en butte à une nouvelle attaque de la part des forces navales de la Russie.

MM. les amiraux Hamelin et Dundas vont recevoir l'ordre de communiquer à qui de droit l'objet de leur mission, et nous nous plaisons à espérer que cette démarche loyale préviendra des conflits que nous ne verrions éclater qu'avec le plus vif regret. Le Gouvernement de l'Empereur, je le répète, n'a qu'un but, celui de contribuer à opérer, à des conditions honorables, un rapprochement entre les deux parties belligérantes; et, si les circonstances l'obligent à se prémunir contre les éventualités redoutables, il conserve la confiance que le cabinet de Saint-Petersbourg, qui a donné de si nombreux exemples de sa sagesse, ne voudra pas exposer l'Europe, à peine remise de ses secousses, à des épreuves que la haute raison des souverains a su lui épargner depuis de si longues années. — Je vous autorise à donner lecture de cette dépêche à M.

« Signé : DROUYN-DE-LHUYS. »

AFFAIRES D'ORIENT.

Voici le texte d'une dépêche de Constantinople par Marseille, jusqu'au 25 déc., c'est-à-dire antérieure de 24 heures aux nouvelles reçues par la voie de Trieste :

Le 23, des rassemblements plus considérables de sofas ont eu lieu. Des canons ont été braqués; de nombreuses arrestations ont été faites, et trois cents individus ont été exilés. — La masse de la population est restée calme. — Les européens ont reçu de leurs ambassadeurs l'assurance que leur protection ne leur ferait pas défaut, au besoin. — Une proclamation du Sultan a paru; elle annonce que ni la paix, ni une trêve n'a été conclue, mais que la Russie manifeste des intentions pacifiques, et que le cheik-ul-Islam approuve une paix honorable. Une note des quatre ambassadeurs propose le renouvellement et non l'abolition des traités, avec garanties réciproques et réformes administratives. — Sélim-Pacha a été tué en Asie par les irréguliers indisciplinés. — Havas.

Le journal *The Press*, de Londres, a reçu la nouvelle suivante de Constantinople :

« Il a été expédié des ordres prescrivant qu'un vaisseau de la flotte anglaise et un vaisseau de la flotte française entrent dans la Mer-Noire et s'approchent de Sébastopol, sous pavillon parlementaire. Arrivés là, ils auront à faire savoir à l'amiral russe que, s'il quitte le port de Sébastopol, il sera sur-le-champ fait feu sur lui. »

Il résulte d'un article de la *Gazette nationale*, de

Prusse, que la Russie a perdu, dans la Mer-Noire, un vaisseau de 120 canons, le *Rostikoff*.

Le *Journal de Constantinople* du 24 décembre, parvenu aujourd'hui, n'apporte aucun fait important. Il réduit seulement la manifestation des sofas à des proportions fort secondaires. — « Après les deux séances du conseil national, dit-il, une certaine émotion se répandit parmi les sofas (étudiants des mosquées) qui avaient mal saisi le sens de la délibération prise et qui, pendant quelques jours se sont montrés en groupes inoffensifs sur quelques points de Constantinople. Des arrestations ont eu lieu et la tranquillité publique ne court aucun danger. Il n'est rien résulté de fâcheux de cette agitation dont une partie des habitants des quartiers francs s'était exagéré de beaucoup la portée. »

La même feuille ajoute : « Nous avons annoncé que les Russes avaient capturé un bateau à vapeur ottoman et qu'ils l'auraient conduit à Sébastopol. Ce bateau est resté quelque temps dans ce port, puis il a été amené à Odessa. Plus tard, il a été reconduit dans le port de Sébastopol avec quelques matelots ottomans prisonniers. Un de ces matelots est descendu dans la cale du bâtiment où il a fait secrètement un trou qui a déterminé une voie d'eau, et le bateau a été promptement coulé à fond. »

Le 24 décembre, au soir, un orage très-violent s'est abattu sur Constantinople avec des torrents de pluie, des éclairs et des coups de tonnerre tellement bruyants qu'on pouvait les comparer à des décharges d'artillerie.

La *Gazette de Trieste* publie des lettres de Krajowa du 30 décembre. Les paysans s'étaient insurgés le long du Danube, de Kalafat à Turnul, jusqu'à l'Aluta. Ils étaient en partie soutenus par les Valaques Irréguliers. On avait partout chassé les fonctionnaires russes. — *L'Ost Deutsche Post* dit qu'on peut attendre prochainement de Saint-Petersbourg des nouvelles de guerre.

Une correspondance particulière d'Alexandrie du 22 décembre annonce que le Pacha d'Égypte, en apprenant l'affaire de Sinope, avait ordonné l'armement immédiat de 6 frégates, de 5 corvettes et de 3 bricks, destinés à combler le vide qui venait d'être fait dans le matériel de la flotte turco-égyptienne. — Havas.

On lit dans la *Patrie* :

« A propos d'une dépêche sur les intentions pacifiques de la Russie, publiée par plusieurs journaux, nous engageons plus vivement que jamais nos lecteurs à se tenir en garde contre certaines nouvelles, souvent colportées au profit d'intérêts peu avouables. Les événements extérieurs prennent une gravité qui doit faire comprendre la nécessité d'une pareille circonspection. »

Plusieurs journaux allemands et autrichiens parlent de l'intention arrêtée de la Prusse de rester dans une neutralité armée et de mobiliser toutes ses troupes dans un bref délai. Nous mentionnons ce fait, d'après la source que nous indiquons et à cause de son importance.

Les nouvelles particulières d'Angleterre nous apprennent qu'un certain nombre d'officiers, appar-

tenant aux armes spéciales, venaient de partir pour l'armée anglaise de l'Inde. Cette armée est nombreuse et parfaitement organisée pour la défense du pays. Des agents russes cherchaient à fomentier des soulèvements dans plusieurs provinces, mais le gouvernement de la Grande-Bretagne, justement irrité, avait pris les précautions les plus énergiques afin de paralyser ces dispositions, qui avaient pour but de créer une diversion dans l'intérêt de la Russie.

On nous écrit de Copenhague, le 25 décembre, que le Gouvernement continuait ses préparatifs en vue des éventualités qui se présentent. Il est, dit-on, toujours décidé, malgré le ton vif des demandes de la Russie, à pratiquer la neutralité la plus large et à maintenir, quoiqu'il advienne, le passage du Sund entièrement libre pour les bâtiments de toutes les nations indistinctement.

La nation entière, qui affectionne beaucoup le souverain, suit son gouvernement dans cette voie sage, et elle comprend que la Russie, soulevant une question d'ambition et d'intérêt personnel, doit rester dans l'isolement auquel une semblable politique, contraire aux droits des autres peuples la condamne.

Le commerce, qui, dans les premiers moments, avait montré de l'inquiétude, se rassure chaque jour en voyant l'entente de la France et de l'Angleterre, qui apportera une barrière infranchissable aux projets de la Russie. — Charles Schiller. »

INTÉRIEUR.

Paris, 7 janvier.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret qui appelle à l'activité la seconde portion du contingent de la classe de 1852. Cette mesure, fondée sur la diminution considérable que vient de faire subir à l'effectif général de l'armée la libération de la classe de 1846, trouve d'ailleurs son explication naturelle dans la publication de la circulaire de M. le ministre des affaires étrangères. Au point où en sont venues les choses en Orient, la France doit être prête à faire face à toutes les éventualités, et le gouvernement de l'Empereur, plus que tout autre, devait se montrer jaloux d'assurer contre les chances inconnues de l'avenir, la gloire et l'honneur du grand peuple qui lui a confié ses destinées. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Lundi matin, vers cinq heures et demie, la rue Saint-Jean fut éveillée par les cris : *au feu*, heureusement il ne s'agissait que d'un feu de cheminée qui fut bientôt éteint.

Mais au même moment, le pays était menacé d'un accident d'une nature bien plus grave. Un aqueduc, destiné à l'écoulement des eaux de l'ancien lit de la Loire, et à l'assainissement, croyait-on, du quartier de la Croix-Verte, venait d'érouler, au Chapeau, et faisait craindre que les eaux n'envahissent la voie de fer et par suite toute la Vallée.

Malgré une pluie battante toute la journée, les ouvriers, et parmi eux des soldats de l'École et du Château, encouragés par la présence de M. le Sous-Préfet, de M. le Maire de Saumur et des autres autorités civiles et militaires, n'ont cessé de

— Je vous réitère, mon officier, que vous n'avez pas besoin d'aller jusqu'à Stettin pour trouver un gîte où vous sécher et vous réchauffer.

— Va te promener, butor, dit le comte, en prenant la bride de son cheval.

Le berger persista.

— A un quart de lieue d'ici, à peine, dit-il, en allant tout droit devant vous, vous trouverez sur la grande route, à main gauche, une maison seigneuriale de la plus belle apparence, habitée par un ancien officier.

A ce dernier mot, le comte de Dorbach leva la tête, sa figure reprit un instant sa sérénité habituelle, il regarda le berger un moment, avant de lui adresser la parole. Ce regard exprimait le repentir le plus sincère. Ce regard signifiait : « Je t'ai offensé, brave homme, et pour mon offense, tu me rends un bon office; je te demande pardon du fond du cœur, sinon avec mes lèvres, du moins avec mes yeux. »

Voilà ce que signifiait ce regard.

— Un ancien officier, dis-tu, demanda le comte, avec une voix si différente de la première, que le berger crut parler à une autre personne.

— Un officier, comme vous, oui, mon officier, et j'ose dire que vous ne serez pas le premier qui aura passé la nuit chez lui.

— Merci, brave homme, dit le comte, en mettant une pièce d'or dans la main du berger, la première

pièce d'or, assurément, que celui-ci eût vue de sa vie.

— Grand merci, vous-même, mon officier et bon voyage!

Le comte, comme nous l'avons dit, avait pris la bride de son cheval; il allait l'enfourcher et repartir à toute vitesse, quand il s'aperçut — le cavalier propose et le cheval dispose — que le malheureux animal, blessé au genou, ne pouvait plus faire un pas sans boiter.

Le comte aurait encore eu beau jeu à pester, mais il n'en fit rien... la leçon du berger lui profitait. — Il s'était épuré au feu de son repentir. — Il prit donc bravement les rênes de son cheval, et il s'achemina vers la maison seigneuriale, dont le berger lui avait parlé.

Le berger ne l'avait pas trompé d'un seul centimètre.

A un quart de lieue à peine, comme il l'avait annoncé, le comte de Dorbach, trempé jusqu'aux os et grelotant, frappait à la porte d'une maison, non de magnifique apparence, comme l'avait emphatiquement dépeint le berger, mais une maison d'apparence toute simple, au contraire, une de ces tranquilles maisons blanches, à contrevents verts, qui respirent le calme et la sérénité, une de ces maisons qui font dire au voyageur qui va chercher la fortune, le bonheur, l'inconnu dans les contrées lointaines : C'est peut-être ici que je devrais m'arrêter.

Un gros garçon blond et rouge, aux allures militaires, ex-soldat probablement métamorphosé en valet de chambre, ouvrit la porte. A peine le colonel eût-il manifesté le désir de passer quelques heures dans cette maison pour se réchauffer et éviter la pluie qui en ce moment redoublait de violence, que le gros garçon, l'être jofliffu et blond qui avait ouvert la porte, l'ex-militaire, en un mot, répondit en voix de fausset, non sans rougir et sans balbutier :

— Mon maître sera charmé... autrement dit, mon officier, il bénira le jour... autrement dit, il sera enchanté que la pluie lui donne l'occasion... autrement dit, lui permette de vous...

Il aurait eu de la peine à finir sa phrase « autrement dit »; il n'en serait jamais sorti, si le colonel n'était entré au salon, le délivrant ainsi de son invitation laborieuse.

Le gros garçon avança un fauteuil au colonel, l'installa devant un brasier flamboyant, en le priant d'attendre l'arrivée de son maître, momentanément occupé à analyser le poison qu'il avait trouvé dans les gencives d'un chien tué pendant sa rage, afin de découvrir un antidote à ce mortel venin.

Après cette explication, l'ex-militaire sortit.

Le comte de Dorbach s'étendit dans le fauteuil, en se demandant s'il n'y avait pas un plus grand courage à jouer froidement avec ce terrible poison, qu'à défendre

travailler avec un courage et un dévouement à toute épreuve.

A trois heures du soir, on se croyait maîtres des eaux, autant toutefois que la Loire ne croîtrait pas avec une trop grande rapidité.

Nous apprenons, ce matin, que l'on est sans inquiétude, désormais, sur les suites de l'accident arrivé à l'aqueduc du Chapeau. On continue les travaux.
P. GODET.

Il a été procédé, dimanche dernier, à l'élection des juges du Tribunal de commerce.

Ont été nommés, en remplacement de MM. Esprit Ratouis et Rallet, membres sortants : MM. Thiffoine et Besson.

On a été réélus MM. Simon et Ch. Trouillard. — M. Daltoux a remplacé, comme juge-suppléant, M. Besson, nommé juge.
P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* ne contient aucune nouvelles importantes.

FAITS DIVERS.

NÉCROLOGE DE 1853.

L'humanité, paye incessamment à la mort un tribut aussi abondant que triste. Riches et pauvres, grands et petits sont soumis à la même loi, à cette loi suprême et absolue qui ne souffre ni interprétations, ni commentaires. Cette année, cependant, les familles princières, l'Église catholique et l'armée française ont été moins éprouvées que les années précédentes. Nos lecteurs pourront s'en convaincre par la récapitulation suivante des noms des personnages illustres ou célèbres, à divers titres, que Dieu a rappelés à lui depuis le 1^{er} janvier 1853.

FAMILLES PRINCIERES. — La jeune reine de Portugal, dona Maria da Gloria, fille de don Pedro, empereur du Brésil, et sa sœur la princesse Maria-Amélia; l'archiduc Reinier, ancien vice-roi de Lombardie, grand-oncle de l'empereur d'Autriche; le prince Reuss-Lobenstein; le grand-duc d'Oldenbourg, père de la reine de Grèce; Charles-Frédéric, grand-duc de Saxe-Weimar; George, duc régnant de Saxe-Altenbourg; la princesse Marie-Charlotte-Amélie de Wasa, fille de Gustave IV, de Suède; la Validé sultane, mère de l'empereur des Turcs; Zia-Eddin-Effendi, l'un des plus jeunes fils du Sultan, et l'une des femmes de ce dernier.

CLERGÉ. — LL. EEm. les cardinaux de Brignole; Pignatelli, archevêque de Palerme, et de Diepenbrock, prince-évêque de Breslau.

L'Église de France a perdu M^{sr} de Saunhac-Belcastel, évêque de Perpignan, doyen d'âge de l'épiscopat français, et deux vicaires apostoliques, NN. SS. Albran, évêque de Syros, originaire du diocèse de Gap, et Dourre, évêque d'Amatha.

Les autres églises regrettent M^{sr} Garibaldi, archevêque de Mira, nonce du Saint-Siège à Paris; M^{sr} Milde, archevêque de Vienne; M^{sr} de Mosquera, archevêque de Bogota; NN. SS. Traversi, ancien évêque de Segni, chanoine de Latran; Agnini, évêque de Sarzano; Fea, évêque d'Alba; Fray de Silos Moreno, évêque de Cadix; Laborda, évêque de Palencia, et Higgins, évêque d'Ardagh.

La Société de Jésus a perdu le R. P. Roothan, l'un de ses plus célèbres généraux.

SÉNAT. — Le général de division vicomte de Préal et le duc de Bellune.

ANCIENS PAIRS. — Le comte de Corbière, ancien ministre de Louis XVIII et de Charles X; les vicomtes de Jessaint, ancien préfet, et de Préal; le général comte de Bouillé; M. Odier; le baron Voiron, ancien gouverneur-général de l'Algérie; M. Laurens-Humblot et le général Despans-Cubières, ancien ministre de Louis-Philippe.

CORPS LÉGISLATIF. — MM. Camus de la Guibourgère de la Loire-Inférieure; Delbrel, de Tarn-et-Garonne; Regembal, de l'Ain; Nougared, de l'Aveyron; Demesmay, du Doubs, et Lafond, ancien préfet.

ANCIENS DÉPUTÉS. — MM. François Arago, membre du gouvernement provisoire; Fleury, Durand, Charlemagne, Lenoble, Pélissier de Féligonde, de Toulgoet, le général Baillod, Michel (de Bourges), Bacot de Romand, ancien préfet; Renet, Desjobert, Josse de Beauvoir, Alby, Pardessus, de Granville, Dubois, Le Maistre, le général baron de Richemont, de Bussières, Laurens-Humblot, général Montholon, Chabert, Deville, Despans-Cubières, Prualle, Tribet, Marie, Goury du Roslan et Marchegay.

MM. Partarrien-Lafosse, l'un des derniers survivants de la première constituante, et trois membres de la convention: le comte de Pontécoulant, Dumont et Fockedey, le seul député du Nord qui ait voté contre la mort de l'auguste et infortuné Louis XVI.

MAGISTRATURE. — MM. Boyer, président honoraire à la cour de cassation; Pardessus, ancien conseiller à la même cour; Salmon, conseiller à la cour impériale de Paris; Fleury, vice-président du tribunal de 1^{re} instance de la Seine; Varembej, président de chambre à la cour de Dijon; de Bure (id.) à la cour d'Angers; Rabache, conseiller honoraire à la cour d'Amiens; Machart, ancien conseiller à la même cour; Dubois, ancien président de la cour de Bourges; Dumontet, conseiller honoraire, et Bandoin, ancien président de chambre à la même cour; de Faydel, président honoraire à la cour de Toulouse; Fabre de Rieunègre, conseiller à la cour de Bordeaux; de Metz Noblat, (id.) à Nancy; de Vauxonne, (id.) à Lyon; Coustollenc, (id.) à Agen; Janet de Lasfond (id.), à Nîmes; Poulizac, conseiller honoraire à la cour de Rennes; Bergasse, procureur-général à Montpellier; Decons, ancien procureur général à Metz; le baron Boullenger, (id.) à la cour d'Amiens; de Sivry, ancien conseiller au Parlement de Lorraine; Agrèves-Perrier, ancien procureur impérial près la cour criminelle de l'Ardèche; Mitains, président du tribunal civil de Saint-Claude; Pochon, (id.) de Louhans; Baileydier, ancien président du tribunal de Nantua; Besse de Beauregard, vice-président du tribunal de Clermont (Puy-de-Dôme); de Bousquier, ancien procureur du roi à Bordeaux.

ARMÉE. — L'armée a perdu les généraux Mocker, d'Hautpoul, de Préal, Courtot, Faivre, Budan de Russé, Schouller, Baillod, Cornemuse, Talon, Vatable, duc de Padoue, Blancart, Rousset, Scheil, Harlet, de Tholosé, de Bouillé, de

Richemont, Grout de Saint-Paër, Montholon, de Rilliet, Voirol, ancien gouverneur général de l'Algérie; de Saint-Mars, Ravi, de Neuilly, Lahure, de Stabenrath, de Sainte-Aldegonde, Faverot de K'brech, Thierry, Servatius, Hugo, Thomas, le comte de Colbert et le général Laflèche.

Les colonels Cloquemin, Duverdière, Lentz, de Chargère, de Farémont, Marc, Picousteau, Barthélemy, de la Nougardère, Adam, Sencier, de Brauvillers, Dumareix, Noël, de la Voyrie, Mathieu, d'Allonville, Laverge, des Etangs de Lastours, Préaux, Klié, Cadoudal, frère du célèbre chef breton; de Mutrécy, Martin, Darru et Lanier.

Les lieutenants-colonels Vallier, comte de Geslin, Mancel et Roget.

Les intendants Baudon de Mony, Echemann, Lalsalle, de Toulgoet et Pollac.

La marine: MM. le contre-amiral Bazoche; Leroux inspecteur-général du génie; Gautier de La Ferrière, ancien commissaire en chef; les capitaines de vaisseau, Le Moine, de Rosamel et Médony; les capitaines de frégate Alliez, Dupony et de La Motte-Piquet; le colonel Laborel et M. Carrey de Lauzançay, l'un des derniers survivants de notre vieille Marine.

(La suite au prochain numéro.)

Sous ce titre général, LES CONTEMPORAINS, M. Eugène de Mirecourt, celui de nos jeunes littérateurs qui ont le plus courageusement défendu la cause de la moralité littéraire, publie une série de petits livres contenant chacun une biographie spéciale, remplie de détails authentiques, d'anecdotes et de révélations sur les hommes du jour. Si nous en jugeons par les premiers volumes que nous avons entre les mains, la publication est destinée à un succès immense. MÈRY, VICTOR HUGO, EMILE DE GIRARDIN, sont en vente. Les éditeurs annoncent GEORGE SAND, BÉRANGER, LAMARTINE, RACHEL, FRÉDÉRIK-LEMAITRE, ALFRED DE MUSSET, le BARON TAYLOR, JULES JANIN, PONSARD, ALEXANDRE DUMAS, etc., etc. Toute la pléiade des lettres et des arts passera sous nos yeux. Après les écrivains et les artistes, viendront les hommes illustres en tout genre. Jamais galerie n'aura été plus curieuse; jamais histoire intime n'aura été écrite avec plus de verve et plus d'exactitude.

(Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 7 Janvier.

Froment (l'hectol.)	34 40	Graine de trèfle	65 —
— 2 ^e qualité	33 60	— de luzerne	65 —
Seigle	23 20	— de colza	— —
Orge	17 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	8 80	(l'hectolitre)	— —
Fèves	17 60	— cassées (50 k)	100 —
Pois blancs	28 80	Vin rouge des Cot.	— —
— rouges	26 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1853	— —
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	63 —	— de Chinon	85 —
— de chenevis	53 —	— de Bourgueil	100 —
— de lin	58 —	Vin blanc des Cot.	— —
Paille hors barrière	29 —	1 ^{re} qualité 1852	— —
Foin 1853. id	37 —	2 ^e —	60 —
Luzerne	35 —	3 ^e —	50 —

sa vie, homme contre homme, sur un champ de bataille.

L'occupation philanthropique du maître de cette paisible maison attendrit le comte et le fit songer, car tout sentiment généreux, toute idée élevée, toute chose grande, retentissait sympathiquement dans le cœur de Maximilien.

Aimer ainsi l'humanité, se dit-il, c'est se grandir et s'élever jusqu'à Dieu.

Assis dans ce vaste et moelleux fauteuil, les pieds, pour ainsi dire, dans le feu, encore sous l'impression de son humeur de toute la journée, le sang en mouvement par suite des pensées diverses qui l'avaient agité tout le long de la route, mouillé, fatigué, harrassé moralement et physiquement, subissant les effets de cette réaction de la grande chaleur après le grand froid, le comte de Dorbach tomba peu à peu dans une de ces somnolences alourdissantes auxquelles sont exposés plus particulièrement les hommes à tempérament sanguin.

Il ne sommeillait pas encore, et cependant il n'était plus tout à fait éveillé. Il était dans cet état crépusculaire, indécis, vague, qui n'est plus la veille, et qui n'est pourtant pas encore le sommeil.

Son corps était à peu près insensible; mais son âme avait ouvert ses ailes et planait tout autour de lui.

Mille songes l'assaillirent...

Il était au bord d'un étang. A ses pieds, on creusait une fosse. — Une foule immense l'entourait et chantait en chœur, avec des voix déchirantes :

Hélas ! hélas !

Puis, comme le reflux d'une mer orageuse, la foule se précipitait vers le fossoyeur, en répétant son chœur funèbre :

Hélas ! hélas !

— Qu'y a-t-il donc, demanda le comte. Que fait-on ici ?

— On l'enterre, dit une voix qui semblait sortir des entrailles de la terre.

— Qui enterre-t-on ?

— Elle ! dit la voix en face de la fosse.

— Elle ! répéta la foule.

— Qui... elle ?... demanda le comte au fossoyeur.

— Elle !... dit l'homme auquel le comte venait d'adresser cette question... Elle ! et il le regarda avec un rire qui aurait fait frissonner les plus braves.

— Mais qui donc enterre-t-on ici ? répéta violemment le colonel...

Le fossoyeur éclata de rire de nouveau...

— Elle... elle..., vous dis-je... Et ce serviteur de la mort, tira d'une besace, qu'il portait en bandoulière autour du cou, un objet hideux, quelque chose d'atroce, la tête sanglante d'un chien, qui, la bouche béante et baveuse, le regard terne et vitreux, fixait ses yeux morts sur le comte.

Un homme étrange sortit de la foule, et s'adressant à Maximilien :

— Ils ont cru, lui dit-il, que j'allais extraire le poison des dents du chien pour découvrir un antidote... Les niais !... ils m'ont conseillé... ils m'ont aidé dans cette œuvre humanitaire... les sots... les imbéciles ! Ha ! ha ! ha ! j'en ris de tout mon cœur... Eh bien ! c'était pour l'empoisonner... elle !...

— Mais, à la fin, qui donc, elle ? demanda le comte, suant, haletant sous l'influence de ce terrible cauchemar...

... Mais un autre songe avait déjà remplacé celui !...

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 7 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 98 75.
3 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 70 60.

BOURSE DU 9 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 1 00 cent. — Fermé à 99 50.
3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 71.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Isidore Gréard, marchand tapissier, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se réunir le mardi, 17 de ce mois, à 8 heures 1/2 du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, conformément aux dispositions de l'article 537 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
A. DUDOUET

(11)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n° 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier. S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune : boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue St-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

CHAQUE BIOGRAPHIE
FORME UN VOLUME
(édition diamant),
avec un portrait
SUR ACIER
Et un Autographe

LES CONTEMPORAINS

HOMMES DE LETTRES, PUBLICISTES, ETC., ETC.

PAR EUGÈNE DE MIRECOURT.

EN VENTE :

MÉRY, V. HUGO, E. DE GIRARDIN

SOUS PRESSE :

George Sand, Béranger, Lamartine, Alfred de Musset, Jules Janin, Ponsard, Eugène Sue, Proudhon, Scribe, Alex. Dumas Rachel, le docteur Véron, Frédérick-Lemaître, l'abbé de Lamennais, etc., etc., etc.

En envoyant un mandat de six francs sur la poste, on recevra les DIX PREMIERS VOLUMES.

Pour une somme de trente francs une fois payée, on recevra la collection tout entière (cinquante volumes). Tout est prêt pour que la publication ne souffre aucun retard, et le Titre de souscription délivré avec les premiers volumes sera le plus joli CADEAU D'ÉTRENNES qui se puisse faire.

Adresser les lettres à MM. RORET et C^{ie}, éditeurs des CONTEMPORAINS, rue Mazarine, 9, au bureau du Dictionnaire de la conversation. (Affranchir.)

On souscrit également chez tous les libraires de Paris, de province et de l'étranger.

Le sieur Trouvé, ancien militaire, muni de bons certificats, désirerait trouver une place comme garde champêtre ou garde particulier. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, au Pont-Fouchard. S'adresser à M^{me} MARGAIN. (692)

LE MONITEUR UNIVERSEL

Seul Journal officiel de l'Empire français.

40 fr. par an, — 20 fr. pour six mois, — 10 fr. trois mois,

Pour Paris et les Départements.

Envoyer, franco, un mandat sur la poste, au Gérant du *Moniteur*, 6, rue des Poitevins. (180.)

LE MAGASIN DES FEUILLETONS

Recueil consacré à la reproduction des œuvres de la Littérature contemporaine, vient de terminer la première année de sa publication. Ses douze numéros réunis en un magnifique volume de TRENTE SEPT feuilles grand in-8° à 2 colonnes, contiennent 84,000 LIGNES et 2 MILLIONS 560 MILLE LETTRES, c'est-à-dire la matière de 20 volumes in-8°.

Les articles qui composent ce beau recueil, au nombre de plus de cent, sont signés des noms les plus célèbres et les plus aimés de la Littérature contemporaine, parmi lesquels on remarque en première ligne ceux de MM. ALEX. DUMAS, P. MÉRIMÉE, EUGÈNE SCRIBE, VILLEMARIN, SAINT-MARC GIRARDIN, CH. NODIER, CHATEAUBRIAND, JULES SANDAUBAU, SAINTE-BEUVE, ARMAND CARREL, CA. DICKENS, E. LÉGOUVÉ, CH. ROMÉY, CUVILLIER, FLEURY, TH. GAUTIER, CH. NISARD, J.-J. AMPÈRE, etc. etc.

Ce Recueil, le plus intéressant, le plus remarquable et le moins cher de tous les Recueils mensuels, publie, le 15 de chaque mois, une livraison de 3 feuilles grand in-8° JÉSUS, contenant 100 colonnes de texte, c'est-à-dire la matière de près de 2 volumes in-8°. Chaque volume est en outre accompagné d'une GRAVURE DE MODE, renfermant trois Costumes complets et nouveaux, ou d'une très grande PLANCHE, renfermant d'un côté des PATRONS DE GRANDEUR NATURELLE, et de l'autre des DESSINS DE BRODERIES.

Le *Magasin des Feuilletons*, outre l'intérêt qu'il présente comme Recueil littéraire, ne le cède, sous le rapport des gravures, des patrons et des dessins de broderie, à aucun de nos journaux de modes, même les plus complets, contient le double de littérature, et coûte moitié moins cher que ces derniers.

Prix de l'abonnement. — Paris, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Étranger, le port en sus du prix de Paris.

Le premier volume ne sera cédé qu'aux abonnés qui prendront la seconde année, commençant en janvier 1854. 2 ROMANS, *la Case de l'Oncle Tom*, traduction complète de MM. Ch. Roméy et A. Rolet, et *les Mystères d'un Régiment*, par M^{lle} Céline Ravier, seront envoyés franco et gratis à toute personne qui prendra un abonnement au *Magasin des Feuilletons* avant le 31 janvier 1854. — Une remise sera faite aux Abonnés qui prendront le volume de la première année en s'abonnant à la seconde. Ils ne paieront que 13 fr. pour les deux années, au lieu de 18, et recevront franco avec le premier volume les deux primes ci-dessus promises.

Bureaux, à Paris, rue Sainte-Anne, 53. — Envoyer un mandat sur la poste à M. A. ROLET, éditeur du *Magasin des Feuilletons*. — On s'abonne aussi, sans augmentation de prix, par l'entremise des Messageries, des Libraires et des Directeurs de poste. — Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues. (00)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de : 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

1^{re} ÉDITION

Trois mois

16 fr.

L'ESTAFETTE

JOURNAL DES JOURNAUX.

21^e année.

2^e ÉDITION

Trois mois

8 fr.

L'ESTAFETTE reproduit le texte des articles les plus remarquables de toutes les feuilles politiques, le jour même de leur publication, et paraît à la même heure qu'elles. Réunissant en un seul cadre, dans son immense format, les articles importants des journaux de tous les partis, et présentant ainsi le tableau intéressant et animé de toutes les opinions, par la reproduction fidèle de leur propre langage, L'ESTAFETTE est la seule feuille qui puisse offrir à ses lecteurs un véritable cabinet de lecture à domicile.

L'ESTAFETTE publie deux éditions :

La première paraît tous les jours. — Par suite d'une organisation nouvelle, elle apporte régulièrement les actes officiels du *Moniteur*, les cours de la Bourse du jour, les nouvelles étrangères, etc., DE DIX À VINGT-QUATRE heures (suivant les localités) avant les autres journaux de Paris.

Le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 c. pour un mois; — 16 fr. pour trois mois; — 31 fr. pour six mois; — 60 fr. pour un an.

La deuxième paraît trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le dimanche; elle contient un *Bulletin commercial*, donnant le cours de toutes les denrées sur les principaux marchés.

Le prix de l'abonnement est de 8 fr. pour trois mois; — 16 fr. pour six mois; — 30 fr. pour un an.

L'ESTAFETTE a commencé dans son feuilleton, le 1^{er} janvier, la publication

DES MÉMOIRES DE NINON DE L'ENCLOS,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE PAR EUGÈNE DE MIRECOURT,

Précédé du *SIÈCLE DE LOUIS XIV*, Par MÉRY.

Le Journal est adressé gratuitement, comme essai, à toutes les personnes qui le demandent par lettres affranchies. On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et à tous les bureaux de postes et de messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné